



Klimakompatibilität

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN)

Caractérisation

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel CPCN (ex prévoyance.ne) a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 5,5 milliards et se classe environ au 45e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CPCN a l'obligation légale (article 50 de la LCPFPub du Canton de Neuchâtel) d'être attentive au développement durable.

Par conséquent, elle prend en considération, dans l'article 8 de son règlement sur les placements, «dans la mesure de ses possibilités, ... les valeurs environnementales, sociales et de gouvernance» (principes ESG).

La Caisse a concrétisé ses principes de l'investissement responsable. En septembre 2021, elle s'est dotée de Lignes directrices d'investissement responsable. Ainsi, à l'avenir, à performance et coûts équivalents, elle privilégiera des gestionnaires de placements qui intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement.

Pour compléter sa politique d'investissement responsable, la Caisse a décidé, comme la première caisse de pension classique de Suisse, d'intégrer officiellement le respect des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Elle a choisi de se concentrer sur la réalisation de 4 ODD4 pertinents :

- mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (objectif 13)
- travail décent et croissance économique (objectif 11)
- villes et communautés durables (objectif 8)
- égalité entre les sexes (objectif 5).

La CPCN exclut de son portefeuille les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, tels que ceux figurant sur la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

Dans son rapport de gestion 2019, la CPCN avait informé que la plupart des gérants «appliquent des critères ESG» dans leur processus d'investissement ou ont ratifié les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

La Caisse a procédé à une analyse ESG. Elle fournit dans son nouveau Rapport de durabilité de septembre 2021 des informations transparentes sur les résultats. L'analyse ESG d'Ethos sur les actions et les obligations fin 2020 a abouti à une note globale de B+.

Sur demande de l'Alliance climatique, la CPCN avait informé sur ses progrès en cours (juin 2021), qu'elle concrétisait lors d'une réunion avec le représentant de l'Alliance climatique (juin 2021). Comme le confirme également le Rapport annuel 2020, elle avait annoncé la rédaction du rapport de durabilité. Dans son Rapport annuel 2021, la Caisse annonce qu'elle publiera un rapport de durabilité à intervalle régulier.

Dans une communication de février 2023, la CPCN informe que l'administration de la CPCN a lancé un groupe de travail afin de sensibiliser et de mettre en œuvres les bonnes pratiques pour l'ensemble de la Caisse. Elle traitera le bilan carbone de son activité, mais également les sujets de mobilité, gestion des locaux, optimisation des déchets, du papier, gouvernance, action citoyenne, etc. Elle veut montrer l'exemple d'autant plus qu'elle demande à ses différents mandataires de répondre à ses exigences.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec ses Lignes directrices d'investissement responsable, portant sur la trajectoire de réduction des émissions de CO2 financées, la Caisse intègre les risques climatiques (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Avec ses nouvelles Lignes directrices d'investissement responsable, la CPCN a fait un grand pas en avant :

- Selon le Rapport de durabilité 2021, l'analyse climatique par Ethos (sur la base des données du CDP) a permis de constater que l'intensité en CO2 du portefeuille d'actions (Suisse, pays industriels et pays émergents) est déjà inférieure d'au moins 12 % à l'indice de référence du marché mondial MSCI World.
- Plus précisément, la CPCN veut réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles en valeurs mobilières (actions et obligations), selon les objectifs intermédiaires suivants : moins 25 % d'ici 2025, moins 50 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050.
- La Caisse intègre par étapes les facteurs ESG à l'ensemble des actifs mobiliers, selon la méthodologie d'Ethos. Elle confronte les gérants avec les résultats issus de la méthodologie sélectionnée et favorise, à ratio de "rendement/risque" équivalent, l'application de critères ESG.

La Caisse concrétise lors de la réunion susmentionnée de juin 2021 avec le représentant de l'Alliance climatique qu'elle évalue actuellement la mise en œuvre d'indices ESG comme ligne directrice pour ses gestionnaires.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mise en œuvre de manière cohérente dans le cadre du processus d'investissement, cette politique sécurise avec une grande probabilité une trajectoire de décarbonisation des portefeuilles de titres compatible avec l'Accord de Paris sur le climat.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que la CPCN doit réaliser des investissements immobiliers directs principalement dans le canton conformément au Règlement sur les biens immobiliers de la Caisse de pensions de la

fonction publique du Canton de Neuchâtel (Rimm) et doit également s'aligner sur le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) et les aspects énergétiques dans sa gestion. A l'occasion de l'échange susmentionné avec l'Alliance climatique, la Caisse informe que son parc immobilier a obtenu de meilleurs résultats que la moyenne des caisses de pension participantes au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020. Selon ses nouvelles Lignes directrices d'investissement responsable, la Caisse rénove ses bâtiments conformément au cycle prévu, par des mises aux normes et par un assainissement énergétique approprié permettant des économies d'énergie à long terme et une réduction des gaz à effet de serre. La CPCN a procédé à la certification CECB des bâtiments situés dans le canton de Neuchâtel et les analyse actuellement sous l'angle de l'efficacité énergétique EPIQR+. Elle s'engage à maintenir une grande diversité dans son offre d'appartements, que ce soit en matière de typologie, de niveau des loyers sous la contrainte des exigences économiques auxquelles elle doit faire face. De plus, la CPCN informe en détail que les émissions moyennes de CO2 pour l'ensemble du parc immobilier de la CPCN sont de 11.1 kg/m2. Cette valeur est 10.1% inférieure à la valeur moyenne des bâtiments de l'ensemble des caisses de pensions (12.3 kg/m2). Selon la communication précitée de juin 2021, ces valeurs sont basées sur sa participation au test PACTA 2020 de l'OFEV.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CPCN a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International depuis le début, la CPCN participe depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 700 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La CPCN est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

L'institution informe de manière transparente sur ces différentes activités du dialogue actionnarial et sur les résultats obtenus.

Aucun droit de vote n'est actuellement exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger. Pourtant, selon les Lignes directrices d'investissement responsable, la CPCN s'engage à appliquer, par étapes, des critères ESG auprès des directions de fonds, dans le cadre de l'exercice des droits de vote internationaux.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La CPCN a déterminé son impact carbone à plusieurs reprises selon le Rapport annuel 2020 et l'a documenté dans son Rapport de durabilité (voir ci-dessus).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CPCN veut réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles en valeurs mobilières (actions et obligations), selon les objectifs intermédiaires suivants : moins 25 % d'ici 2025, moins 50 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050 (voir ci-dessus).

Dans la dite communication de février 2023, la CPCN informe qu'elle progresse auprès de ses gérants pour intensifier les démarches relatives aux implications ESG et d'engagement actionnarial. A titre d'exemple, elle vient de sélectionner un investissement en private equity qui se concentrera sur des sociétés actives dans les domaines de la décarbonisation, de la santé et de l'éducation. Ce programme vise également à la réalisation de 7 objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) de façon mesurable.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que selon les Lignes directrices d'investissement responsable, la CPCN veut réduire l'intensité carbone de ses immeubles selon les objectifs intermédiaires suivants : moins 10 % d'ici 2025, moins 30 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050.

- Avec son objectif de décarbonisation visant la neutralité carbone en 2050 de ses investissements mobiliers et de ses immeubles, elle se situe dans le groupe de tête des institutions de prévoyance suisses présentant des engagements de ce type.
- La CPCN est la première caisse de pension en Suisse à s'engager pour assurer la neutralité climatique de ses biens immobiliers d'ici 2050.

Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Basée sur sa **politique d'investissement responsable**, concrétisée dans les **Lignes directrices d'investissement responsable**, la CPCN dispose d'une stratégie de durabilité globale.
- Intensité CO2 des actions mesurée, comme point de départ, au moins 12 % en dessous par rapport au marché mondial.
- Plan de réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille mobilier: moins 25 % d'ici 2025, moins 50 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050.
- Avec ce plan, la CPCN se situe dans le groupe de tête des institutions de prévoyance suisses présentant des engagements de ce type.
- La CPCN exerce son influence comme actionnaire au sein de l'**ETHOS Engagement Pool International**, en particulier avec la participation active à la **Climate Action 100+**, et de l'**ETHOS Engagement Pool Suisse**.



Tendance 2020-2023 :

Évaluation: nettement mieux

- Avec sa première étape de mesure de l'intensité CO2, avec son plan de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements jusqu'à la neutralité carbone, la CPCN est, en combinaison avec la participation à l'**ETHOS Engagement Pool International**, avec ses investissements mobiliers, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Le plan de réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille mobilier est relativement en accord avec les dispositions du **Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance**; ce dernier stipule une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du **Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance** sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intenses en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le **Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance**, il est également recommandé d'augmenter l'«**impact investing**» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).



Activités politiques

Janvier 2018 : L' **Interpellation** Martine Docourt Ducommun (PS) «Investissements fossiles – qu'en est-il de prévoyance.ne?» déposée au Grand Conseil pose des questions concernant la participation de prévoyance.ne à l'**étude climatique de l'OFEV**.

Février 2018 : Dans sa **réponse**, le représentant du gouvernement informe (p. 22) que prévoyance.ne a participé à cette étude et il laisse comprendre que le résultat indique que son portefeuille est proche à la moyenne. Par contre, il annonce que la publication du rapport n'est pas prévue, mais, sur demande, que celle-ci pourrait faire objet d'une discussion dans une prochaine rencontre entre la Commission Prévoyance – «qui permet au parlement de maintenir un lien privilégié avec prévoyance.ne» – et la direction de la Caisse.

Février 2019 : Le **projet de loi** du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi **LCPEPub** du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès l'année 2025. De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019 : Le projet de loi est **traité** dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.

Mai 2019 : Une **motion populaire** «Agissez pour des investissements durables et transparents !» signée par 334 citoyens est déposée au Grand Conseil demande un ensemble de mesures drastiques visant à interdire et décourager les investissements dans les énergies fossiles par toutes les institutions dépendant de l'État et à rediriger ces fonds vers des investissements durables. La CPCN est aussi ciblée. Deuxièmement, les citoyens demandent que des mesures soient mises en place pour assurer la transparence des investissements, ceci afin de garantir un contrôle démocratique sur ces derniers.

Juin 2019 : sur proposition du gouvernement, le Grand Conseil **accepte** cette motion populaire à grande majorité.